



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BAIE-D'URFÉ**

**RÈGLEMENT NO. 1083
ORDONNANT DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DU DRAINAGE
DE LA RUE SURREY INCLUANT
LES RUES SHAW ET GÉLINAS, ET
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE
ET UN EMPRUNT DE 8 720 020,00 \$**

Lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé tenue à l'auditorium du centre Whiteside Taylor, situé au 20551, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé, le 16 décembre 2022 à 11 h 30 et à laquelle assistaient :

Mairesse – Mayor

Les conseillers - Councillors

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Gruber et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2022 à 19 h 30;

ATTENDU QUE le conseiller Gruber a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2022 à 19 h 30;

ATTENDU QUE copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents ont déclaré l'avoir lu et ainsi, ont renoncé à sa lecture;

ATTENDU QUE les travaux de drainage dont il est question sont nécessaires à la sécurité de la voirie;

ATTENDU QUE l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire si les deux conditions suivantes sont réunies:

1° Les travaux réalisés concernent l'un des objets suivants ainsi que toute dépense accessoire :

**CANADA
PROVINCE OF QUEBEC
TOWN OF BAIE-D'URFÉ**

**BY-LAW NO. 1083
ORDERING TO CARRY OUT THE
DRAINAGE REHABILITATION WORK
OF SURREY STREET INCLUDING
SHAW AND GÉLINAS, AND
AUTHORIZING AN EXPENDITURE
AND A LOAN OF \$ 8,720,020.00**

At a special meeting of the Municipal Council of the Town of Baie-D'Urfé held at the Whiteside Taylor Centre's auditorium, located at 20551 Lakeshore Road, Baie-D'Urfé, on December 16, 2022, at 11:30 a.m., at which were present:

Heidi Ektvedt

Tom Thompson
Tony Brown
Wanda Lowensteyn
Nadia Bissada
Brigitte Chartrand
Stephen Gruber

WHEREAS a notice of motion of the present by-law was given by Councillor Gruber and a draft by-law was filed at the regular sitting of the Municipal Council held on December 13, 2022, at 7:30 p.m.;

WHEREAS Councillor Gruber mentioned the purpose of the by-law, its scope, cost and method of financing and method of payment and reimbursement at the regular sitting of the Municipal Council held on December 13, 2022, at 7:30 p.m.;

WHEREAS copy of this by-law was given to each member of Council prior to this meeting and all members of Council present declared having read it and thus, renounced to its reading;

WHEREAS the rehabilitation work in question is necessary for the security of the road construction;

WHEREAS section 556 of the *Cities and Towns Act* allows municipalities to require only the approval of the Minister of Municipal Affairs, Regions and Land Occupancy for approval should both following criteria are met:

1° The work carried out concerns one of the following objects as well as any incidental expenditure:



- a. Voirie;
- b. Alimentation en eau potable;
- c. Traitement des eaux usées;
- d. Élimination d'un risque pour la santé ou la sécurité des personnes;
- e. Respect d'une obligation prévue dans une loi ou un règlement;

- a. Road construction;
- b. Drinking water supply;
- c. Waste water disposal work;
- d. Elimination of a risk for the health and safety of persons;
- e. Compliance with an obligation under and Act or regulation;

2° Le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

2° The repayment of the loan is assured by the general revenues of the municipality or is entirely borne by the owners of immovables in the entire territory of the municipality;

Il est ordonné et statué par le Règlement n° 1083 intitulé « RÈGLEMENT NO. 1083 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU DRAINAGE DE LA RUE SURREY ET RUES DIVERSES, ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 8 720 020,00 \$ », comme suit :

It is ordained and enacted by By-law no. 1083, entitled "BY-LAW NO.1083 ORDERING TO CARRY OUT THE REHABILITATION WORK OF SURREY STREET AND OTHER STREETS, AND AUTHORIZING AN EXPENDITURE AND A LOAN OF \$ 8,720,020.00, as follows:

ARTICLE 1

SECTION 1

Le conseil municipal ordonne des travaux de réfection du drainage de la rue Surrey et rues diverses, selon les estimations détaillées du coût des travaux validés par M. Vincent Carrier, gestionnaire de projets de la Ville, en date du 25 novembre 2022. Tel que prévu par l'**ANNEXE A** jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, les travaux comprennent notamment :

The Municipal Council orders to carry out the rehabilitation work of Surrey Street and other streets, as per the detailed estimates of the work costs prepared validated by Mr. Vincent Carrier, projects manager of the Town, dated November 25, 2022. As provided in the attached **SCHEDULE A** to form an integral part of the present by-law, the work includes, namely:

(1) Les services professionnels pour la réfection de la rue Surrey :

(1) For the professional services for the rehabilitation work of Surrey Street:

- a) Activités reliées à la conception et à la préparation des documents pour le lancement de l'appel d'offres;
- b) Activités reliées à la coordination, la gestion et à la surveillance durant la réalisation des travaux.

- a) Activities related to the design and preparation of documents for the call for tenders;

- b) Activities related to the coordination, management and supervision during the execution of the work.

(2) La réalisation des travaux de réfection du drainage de la rue Surrey et rues diverses :

(2) The completion of the drainage rehabilitation work of Surrey Street and other streets:

- a) Démolition et travaux préparatoires;
- b) Égout pluvial;
- c) Eau potable;
- d) Voirie;
- e) Travaux divers.

- a) Demolition and preparatory works;
- b) Storm sewer;
- c) Potable water;
- d) Roads;
- e) Miscellaneous works.

Le tout pour un coût total au montant de 8 720 020,00 \$.

The whole for a total amount of \$ 8,720,020.00.



ARTICLE 2

Afin de réaliser lesdits travaux, le conseil municipal autorise une dépense n'excédant pas la somme de 8 720 020,00 \$, laquelle inclut les honoraires professionnels, les frais de financement et tous les autres frais accessoires et nécessaires à la réalisation des travaux ordonnés, le tout étant représenté à l'estimation détaillée du coût des travaux préparée par Mme Julie MacDowell, trésorière, en date 30 novembre 2022, jointe au présent règlement comme **ANNEXE B** pour en faire partie intégrante.

SECTION 2

In order to carry out the said work, the Municipal Council authorizes an expense not exceeding the sum of \$ 8,720,020.00 which includes professional fees, financing costs and all other incidental expenses and necessary to the carrying out of the ordered work, the whole being represented in the detailed estimate of the cost of the work, prepared by Mrs. Julie MacDowell, Treasurer, dated November 30, 2022, attached to this by-law as **SCHEDULE B** to form an integral part hereof.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas 8 720 020,00 \$ pour une période de vingt (20) ans.

SECTION 3

In order to pay for the expenses provided by this by-law, the Municipal Council decrees a loan not exceeding \$ 8,720,020.00 for a period of twenty (20) years.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capitale des échéances annuelles à l'égard de la somme de 8 720 020,00 \$, il est par le présent règlement imposé et sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

SECTION 4

To provide for the expenditures incurred relating to the interests and the reimbursement in capital of the yearly instalments with respect to the amount of \$ 8,720,020.00 a special tax is hereby imposed and will be levied annually, during the term of the loan, on all taxable immovables located in the municipality, at a sufficient rate according to their value as it appears in the valuation roll in force each year.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépense en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

SECTION 5

In the event that the amount of an allotment authorized by the present by-law is greater than the amount actually spent with respect to such allotment, the Municipal Council is authorized to make use of this surplus to pay any other expense enacted by this present by-law for which the allotment has become insufficient.



ARTICLE 6

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

SECTION 6

The Municipal Council shall allocate to the reduction of the loan decreed by this by-law any contribution or grant that could be received for the payment of part or all of the expenditure enacted by this by-law.

The Municipal Council shall also apply to the payment of part or all of the debt service, any grant payable over several years to the payment of part or all of the debt service. The term of repayment of the loan corresponding to the amount of the grant shall be automatically adjusted to the period set for the payment of the grant.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SECTION 7

This by-law shall come into force according to law.

Heidi Ektvedt
Mairesse / Mayor

Laurence Laflamme
Greffière par intérim / Interim Town Clerk

Avis de motion et dépôt du projet de règlement
Adoption du règlement
Avis public et entrée en vigueur

13 décembre 2022
16 décembre 2022
18 janvier 2023

ANNEXE A

Sommaire de l'estimation

Réfection du drainage de la rue Surrey incluant les rues Shaw et Gélinas

SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - CONTRAT TP-2022-01

A) Services professionnels durant la conception

Note technique, cueillette de donnée au terrain, estimation des coûts du projet, préparation des plans et devis, assistance du bureau durant le lancement de l'appel d'offres.

193 300 \$

B) Services professionnels durant la réalisation des travaux

Assistance du bureau, contrôle qualitatif en chantier, surveillance en résidence, réception provisoire, définitive et les plans tel que construit.

247 600 \$

Sous-total des services professionnels

440 900.00 \$

Contingences (10%)
TPS (5%)
TVQ (9,975%)

44 090.00 \$
24 249.50 \$
48 377.75 \$

Coût total des services professionnels

557 617.25 \$

TRAVAUX DE RÉFECTION PAR L'ENTREPRENEUR - ESTIMATION*

A) DÉMOLITION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Pavage, structure de chaussée et cariveau à démolir, excavation des déblais 1ère classe, gestion des sols contaminés

494 650 \$

B) ÉGOUT PUVIAL DES RUES SURREY, SHAW ET GÉLINAS

Enlèvement et disposition des conduites et infrastructures pluviales, bassins de rétention souterrain, poste de pompage pluvial, fossé engazonné, drain de rive, gainage de conduite, installation de ponceaux et puisards, nettoyage et essais d'étanchéité

4 184 115 \$

C) EAU POTABLE

Réseau temporaire, déviation de la conduite d'eau pluviale et remplacement de vannes d'aqueduc

163 000 \$

D) VOIRIE DES RUES SURREY, SHAW ET GÉLINAS

Déblai/remblai, mise en forme de l'infrastructure, matériaux granulaires, enrobé bitumineux, décohésionnement de chaussée, géotextile, trottoir et bordure de béton incluant voirie pour l'aménagement cyclable

1 406 280 \$

E) TRAVAUX DIVERS

Organisation de chantier, maintien de la circulation, réfection de la bute, réfection des surfaces pavées et engazonnées, soutènement temporaire des poteaux, marquage et signalisation

713 700 \$

Sous-total des travaux

6 961 745.00 \$

Contingences (10%)
TPS (5%)
TVQ (9,975%)

696 174.50 \$
382 895.98 \$
763 877.47 \$

Coût total des travaux

8 804 692.95 \$

GRAND TOTAL

Coût total des services professionnels

557 617.25 \$

Coût total des travaux

8 804 692.95 \$

Grand total

9 362 310.20 \$



25-11-2022

Vincent Carrier

25 novembre 2022

* L'estimation détaillée des travaux a été réalisée par la firme FNX Innov inc. mandatée par la Ville

ANNEXE B

Réfection du drainage de la rue Surrey incluant les rues Shaw et Gélinas

Coût des travaux selon l'Annexe A	6 961 745.00 \$
Honoraires professionnels	440 900.00 \$
Imprévues	740 264.50 \$
Frais de financement	170 982.89 \$
Taxes nettes	<u>406 127.61 \$</u>
Total	<u>8 720 020.00 \$</u>



Julie MacDowell
Trésorière

30 novembre 2022

1	Renseignements généraux		Numéro du règlement 1083
	Nom de l'organisme municipal Ville de Baie-D'Urfé	Code géographique 66112	
2	Identification de l'emprunt et du service de la dette à la charge de l'organisme municipal		
	Total des dépenses prévues au règlement :		MONTANT 8 720 020 \$
	À déduire : crédits affectés directement au financement des dépenses		
	Subventions confirmées et payées comptant :	+	\$
	Contributions du fonds général, d'autres fonds et des réserves financières :	+	\$
	Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés (voir la section 6) :	+	\$
	Autres / préciser :	+	\$
	Total :		= 8 720 020 \$
	Emprunt prévu au règlement à approuver par la ministre :		
	Subventions payées comptant et/ou payables sur plusieurs années :	+	\$
	Autres / préciser :	+	\$
	Total :		= 8 720 020 \$
	Emprunt à la charge de l'organisme municipal à répartir pour le service de dette ci-dessous :		
	Utiliser une ligne par terme prévu au règlement		
	Emprunt de : 8 720 020 \$	Le taux d'intérêt est de : 3.10%	pour une durée de 20 ans
	Emprunt de : - \$	Le taux d'intérêt est de :	pour une durée de ans
	Emprunt de : - \$	Le taux d'intérêt est de :	pour une durée de ans
	Emprunt de : - \$	Le taux d'intérêt est de :	pour une durée de ans
	Total: 8 720 020 \$	Service de la dette total annuel à répartir à la section 4 : 591 555 \$	
3	Répartition du service de la dette entre les contribuables (%)		
	Ensemble de la municipalité	100.00%	+ Riverains
			+ Secteur
			= 100.00%
4	Fardeau fiscal annuel du contribuable concerné		
A - CHARGE FISCALE LIÉE À L'EMPRUNT POUR LE CONTRIBUABLE MOYEN			
Territoire concerné	Répartition à la charge des contribuables (\$)	Assiette totale imposable	Unité moyenne imposable
Imposition selon l'évaluation			
Ensemble de la municipalité	591 555 \$ ÷ 2 303 841 704 \$ X	1 166 243 \$	299.45 \$
Secteur ou riverains	÷	X	=
Imposition selon la superficie			
Ensemble de la municipalité	÷	X	=
Secteur ou riverains	÷	X	=
Imposition selon l'étendue en front			
Ensemble de la municipalité	÷	X	=
Secteur ou riverains	÷	X	=
Imposition selon une tarification (compensation par unité, compteur, etc.)			
Ensemble de la municipalité	÷	X	=
Secteur ou riverains	- \$ ÷	X	=
Total du service de la dette :	591 555 \$	TOTAL (A)	299.45 \$
B - FARDEAU FISCAL ACTUEL			
Taxe(s) générée(s) sur la valeur foncière:	0.41 \$ / 100 \$	X évaluation	1 166 243.00 \$
Tarification :	89.00 \$ + égouts	+ ordures	89.00 \$
Autres taxes, préciser :			
Total du fardeau fiscal :		TOTAL (B)	4 891.59 \$
		(A + B)	5 191.04 \$

5 Disponibilité du fonds général, d'autres fonds et de réserves financières

L'organisme municipal dispose actuellement des crédits pour un montant de _____ \$ provenant du fonds général, de tout autre fonds et de réserves financières pour l'affecter au présent règlement.

6 Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés

À compléter si vous utilisez un seul solde disponible de règlements d'emprunt fermés. Si plusieurs soldes disponibles sont utilisés, veuillez compléter l'annexe qui se trouve sur le site du MAMH.

Numéro du règlement dont l'objet est **entièrement** terminé : _____

Montant de l'emprunt financé : _____ \$

Plus l'appropriation des autres sources de financement : _____ + _____ \$

Total du financement permanent : _____ \$

Moins les dépenses affectées à ce règlement : _____ - _____ \$

Solde disponible au règlement considéré : _____ \$

Moins la partie déjà affectée à d'autres fins : _____ - _____ \$

Moins la partie affectée au présent règlement : _____ - _____ \$

Solde disponible résiduel : _____ - _____ \$

7 Dépenses engagées

En vertu des articles 544.1 de la Loi sur les cités et villes ou 1063.1 du Code municipal du Québec, le renfouement du fonds général pour les dépenses engagées avant l'entrée en vigueur du règlement ne doit pas excéder 5 % des dépenses prévues au règlement. Le taux est de 10 % si le règlement ne requiert pas l'approbation des personnes habiles à voter.

En date du 30 novembre 2022, la dépense engagée au règlement no 1083 est de 46,582.96\$

8 Zone d'intervention spéciale (ZIS)

À la suite des inondations printanières de 2019, le gouvernement du Québec a décrété une ZIS. L'objet prévu au règlement d'emprunt sera-t-il entièrement réalisé à l'extérieur du territoire d'application de la ZIS? Oui Non

Si non, confirmez-vous que les interventions qui seront effectuées à l'intérieur du territoire d'application de la ZIS respectront les règles particulières prévues par le décret? Oui Non

9 Attestation des renseignements fournis

Je, Julie MacDowell, Trésorière, certifie que les renseignements fournis dans cette fiche sont exacts. (fonction)

Date 30 novembre 2022 Numéro de téléphone 514 457-3378 Poste _____

Signature : 

Courriel : jmacedowell@baie-durfe.qc.ca

Documents à transmettre, dans la plupart des cas, pour obtenir l'approbation d'un règlement d'emprunt :

- 1) Avis de motion
- 2) Extrait du procès-verbal ou résolution pour le dépôt du projet de règlement
- 3) Copie du projet de règlement déposé incluant ses annexes
- 4) Résolution d'adoption du règlement, le cas échéant
- 5) Copie certifiée conforme du règlement
- 6) Annexes du règlement, dont une estimation de la dépense détaillée, signée et datée conformément au règlement
- 7) Copie du document confirmant le versement d'une subvention
- 8) Avis public annonçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 9) Certificat de publication de l'avis public
- 10) Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 11) Autres documents pertinents en cas de scrutin référendaire
- 12) Fiche de règlement d'emprunt remplie et signée

*** L'envoi de l'ensemble de la documentation contribue à l'efficience de traitement de votre demande ***

Adresse courriel pour expédier les documents :

star@mamh.gouv.qc.ca

Pour joindre la Direction de l'information financière et du financement : 418 691-2010